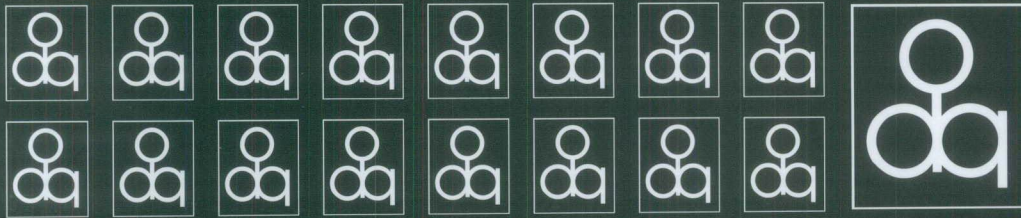


RAPPORT ANNUEL 2004 - 2005



Ordre des denturologistes du Québec

2  
2

L'Ordre des  
denturologistes du Québec  
a pour mission



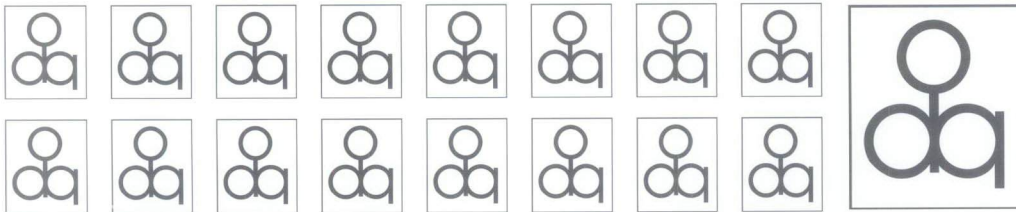
de protéger le public  
de façon exemplaire  
en assurant une  
**qualité soutenue**  
des services dispensés;



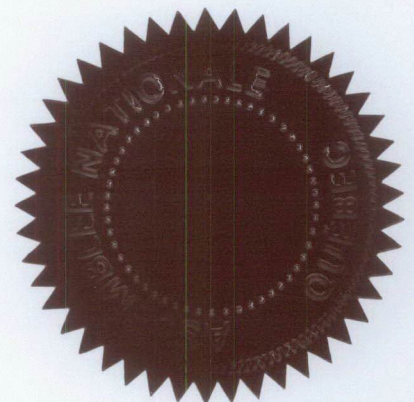
de positionner le  
denturologiste comme le  
**professionnel de référence**  
en matière de prothèses  
dentaires;



de mobiliser les membres  
en suscitant chez eux  
**l'obsession d'une  
compétence toujours  
plus grande**  
et la volonté d'y arriver  
par une formation adéquate  
et un perfectionnement  
constant.



Ordre des denturologistes du Québec



---

Longueuil, Mars 2006

Monsieur Yvon Marcoux  
Ministre responsable de  
l'application des lois professionnelles  
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

Il me fait plaisir de vous soumettre en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des denturologistes du Québec.

Ce rapport couvre l'exercice financier terminé le 31 mars 2005 et il est préparé conformément au règlement concernant les normes relatives à la confection et au contenu du rapport annuel des ordres professionnels.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,

*Suzane Fiset, d.d.*

---

Québec, Mars 2006

Monsieur Michel Bissonnet  
Président de l'Assemblée nationale  
Hôtel du Parlement

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des denturologistes du Québec couvrant l'exercice financier terminé le 31 mars 2005.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le ministre responsable  
de l'application des lois professionnelles,

*Yvon Marcoux*

---

Longueuil, Mars 2006

Maître Gaétan Lemoyne  
Président  
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des denturologistes du Québec.

Ce rapport couvre l'exercice financier terminé le 31 mars 2005 et il est préparé conformément au règlement concernant les normes relatives à la confection et au contenu du rapport annuel des ordres professionnels.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,

*Suzane Fiset, d.d.*

## Membres du Bureau

### Présidente



Suzane Fiset, d.d.

## Administrateurs

### I Bas St-Laurent - Gaspésie - Québec



Pierre  
Gilbert, d.d.



André  
Verreault, d.d.

### II Saguenay - Lac St-Jean - Côte Nord



Sylvain  
Hudon d.d.

### III Mauricie - Bois-Francs



Guy  
Dugré, d.d.

### IV Estrie



Robert  
Rousseau, d.d.

### V Montréal



Armand  
Brochu, d.d.

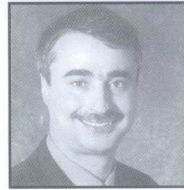


Brigitte  
Garand, d.d.



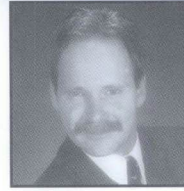
Jean-Pierre  
Leroux, d.d.

### VI Outaouais - Abitibi - Témiscamingue

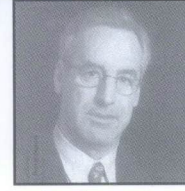


Tony  
Sarrapuchiello, d.d.

### VII Laval - Lanaudière - Laurentides



Mario  
Harvey, d.d.



Richard  
Tremblay, d.d.

### VIII Montérégie



Gilles J.  
Beauchemin, d.d.

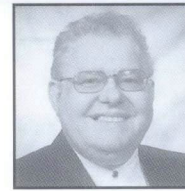


Patrice  
Deschamps, d.d.

### Administrateurs nommés par l'Office des professions



Gabrielle  
Ferland



Gaston  
Juneau



Raymond  
Rocheleau

## Comité administratif

Suzane Fiset, d.d., présidente

Guy Dugré, d.d., vice-président

Pierre Gilbert, trésorier

Patrice Deschamps, d.d., administrateur

Gabrielle Ferland, administratrice nommée

## Personnel permanent

Directrice générale et secrétaire

Monique Bouchard

Secrétariat

Manon Bouvier

Patricia Chacon

Linda Ducharme

## Rapport de la présidente

4



Présidente  
Suzane Fiset, d.d.

---

C'est avec plaisir que je vous présente le 31<sup>e</sup> rapport annuel de l'Ordre des denturologistes du Québec. Vous pourrez constater j'en suis certaine, que les activités de l'Ordre tout en étant nombreuses, sollicitent une attention constante de par leur caractère crucial pour le développement de la denturologie.

---

Je commencerai la présente en remerciant sincèrement tout le personnel de l'Ordre pour leur grand dévouement dans l'accomplissement de leurs fonctions au sein de notre organisme. Je me permets de plus de souligner à nouveau l'engagement de notre directrice générale madame Monique Bouchard, qui années après années continue d'assurer avec sollicitude ses fonctions à l'Ordre. Je leur exprime toute ma gratitude.

### La réforme de la santé

Nous avons eu la confirmation de la part de l'Office des professions que la réforme dans le domaine de la santé dentaire était remise sur la table de travail. Nous avons accueilli avec enthousiasme la reprise des travaux et avec toute la détermination que le dossier demande, nous nous sommes à nouveau engagés dans le processus.

Il est clair que pour nous, la réforme doit mener tout droit à un renouveau de notre loi. Notons qu'à plusieurs reprises par le passé, l'Ordre avait fait connaître son point de vue sur la loi nous encadrant, et a aussi demandé sa réouverture. Même si dans le processus proposé par l'Office, le rapport de l'équipe de travail du Dr Bernier sera argumenté par des représentants des différents ordres impliqués, et par le fait même peut-être que les conclusions en seront modifiées, nous sommes confiants que cette consultation se soldera par des recommandations qui permettront une actualisation de notre loi. Les prochaines années sont plus que déterminantes pour la denturologie.

L'harmonisation des pratiques du domaine dentaire et les lois qui la régissent ne pourra qu'être bénéfique pour tous les professionnels du monde dentaire. Nous assurerons attentivement le suivi de ce dossier.

### Administration de l'Ordre

Au cours des deux (2) premières années du mandat que j'ai rempli à l'Ordre l'exercice financier s'est terminé avec des surplus. Cependant, depuis deux (2) ans, parce que nous avons eu à défendre dans différentes poursuites, les coffres de notre organisme se sont dégarnis. Nous avons apporté une attention toute particulière à ce dossier qui devenait des plus préoccupant pour nos administrateurs. Après analyse de la situation, nous avons constaté mis à part les dépenses que génèrent les extraordinaires frais juridiques occasionnés par lesdites poursuites, l'Ordre maintient une gestion d'équilibre qui permet de rencontrer ses engagements.

Toutefois, force nous a été de constater que depuis 1994, aucune augmentation de cotisation n'avait été votée. Ayant toujours eu des bilans financiers positifs, les administrateurs n'avaient pas cru bon de proposer une augmentation de cotisation. L'année qui s'en vient demandera peut-être une réévaluation de nos orientations. L'Ordre possédait jusqu'à cette année une réserve d'environ six (6) mois d'opération. Cette réserve répondait correctement à la norme. Malheureusement, ce coussin a fondu comme neige et nous devons travailler à nouveau à reconstituer une réserve convenable.

Une cotisation ajustée aux augmentations du coût de la vie depuis dix (10) ans suffirait probablement à dégager une marge de manoeuvre confortable.

## Poursuites judiciaires

Depuis 2003, l'Ordre doit se défendre dans une poursuite qu'une ancienne employée a déposée contre elle. En mai prochain, la cause doit être entendue. Sans entrer dans les détails de la cause, j'aimerais mentionner qu'à ce jour, nous avons dépensé près de 75 000 \$ pour assurer notre défense (on comprendra pourquoi l'Ordre a dû aller piger dans ses réserves). De plus, les litiges en cause viendront peut-être éclaircir certaines politiques de l'Office qui, malgré qu'elles visent à encadrer les ordres professionnels, s'avèrent ici plutôt nébuleuses.

De plus, en janvier cette année, suite au dépôt des lignes directrices en réhabilitation implanto-portée, l'Ordre des dentistes du Québec a déposé une requête contre l'Ordre des denturologistes, obligeant à nouveau des déboursés non planifiés. Notons que l'objet de cette dernière touche le coeur de la pratique en implantologie. À cet égard, nous devons maintenir une action coercitive.

Toutes les démarches occasionnées par ces requêtes n'ont pas que sollicité une avance de fonds importante. Le temps que nous devons y consacrer est lui aussi énorme. De ce fait bien des dossiers sont bousculés et le travail qui nous est demandé dépasse largement les exigences habituelles.

## Formation

Nous avons poursuivi notre démarche auprès des différentes instances pour harmoniser les besoins de formation fondamentale offerte aux étudiants de denturologie et celle donnée. Le collège Edouard-Montpetit procèdera l'an prochain à une révision du programme. Depuis l'implantation du nouveau programme, le collège a dû renoncer au plan de formation qui avait été établi conjointement avec le ministère de l'Éducation, le collège lui-même et l'Ordre. En fait le programme qui avait été bâti avec des stages de consolidation d'acquis en alternance travail étude n'a pu se donner avec ces stages.

Le collège met actuellement en place plusieurs mesures transitoires permettant d'assurer la compétence des finissants. Le débordement du nombre d'heures de formation du cadre collégial professionnel Québécois n'est pas une problématique qui date d'hier. En 1995 déjà, ce fait était soulevé. Une formation de base adéquate cautionne la compétence au seuil d'entrée sur le marché du travail. Il faut solutionner cette problématique de façon définitive. D'autres démarches suivront.

Je terminerai ce rapport en mentionnant que plusieurs gros dossiers entamés dans le présent mandat restent encore sur la table de travail. C'est avec plaisir que je me soumettrai à nouveau au scrutin des membres, et tenterai de poursuivre la démarche amorcée à la présidence. Je remercie chaleureusement les administrateurs pour leur soutien et leur engagement. Je remercie aussi tous les denturologistes qui ont contribué activement à l'avancement de tous les dossiers travaillés. Sans leur précieux support, il nous aurait été impossible d'y arriver.

---

## Rapport de la direction

---

6



---

Directrice générale et  
secrétaire  
Monique Bouchard

---

## Activités du Bureau

Au cours de l'année 2004-2005, le Bureau s'est réuni à quatre (4) reprises pour des assemblées régulières et a tenu quatre (4) assemblées spéciales.

*Les principales résolutions sont les suivantes :*

---

### Élection / Nomination

Élection de M. Patrice Deschamps, d.d., M. Guy Dugré, d.d., M. Pierre Gilbert, d.d. et Mme Gabrielle Ferland, administratrice nommée, comme membres du Comité administratif.

Nomination de M. Guy Dugré, d.d., au poste de vice-président.

Nomination de M. Pierre Gilbert, d.d., au poste de trésorier.

Nomination de M. Christian Dugré, d.d., au poste d'inspecteur.

Renouvellement du mandat de MM. Michel Leblond, d.d. et Mario Beaudry, d.d. comme membres du conseil d'arbitrage des comptes pour une durée de deux (2) ans.

Nomination de M. Pierre Bujold, d.d. comme membre du conseil d'arbitrage des comptes pour un mandat d'une durée de deux (2) ans.

Nomination de MM. Patrice Deschamps, d.d. et Christian Boisvert, d.d., comme membres du comité des équivalences.

Nomination de M. Rémi Gravel, d.d., au poste de syndic adjoint.

Nomination de M. Paul-Marie Lavallée, d.d. au poste de syndic correspondant.

Nomination de Mme Marie-Andrée Sauvageau, d.d., au poste de syndic correspondant.

Nomination de Mme Manon Dubuc, d.d., M. Philippe Lefebvre, d.d. et M. Stéphane Mayer, d.d., comme scrutateurs et Mme Cindy Roussy, d.d., comme scrutatrice substitut pour l'élection 2005.

### Décisions administratives et financières

Décision de remettre un permis restreint en directorat de laboratoire aux membres détenteurs d'un DEC en denturologie.

Adoption des prévisions budgétaires 2004-2005.

Adoption du bilan financier au 31/03/04.

Adoption des états financiers mensuels.

---

## Comités

Adoption des rapports d'activités de tous les comités.

Adoption du rapport de la présidente concernant les activités du Comité administratif.

Création d'un comité pour le 30<sup>e</sup> anniversaire de la profession.

Création d'un comité de stratégie pour la mise à jour du système professionnel.

Décision demandant que le règlement sur l'exercice de la profession en société et le règlement modifiant le code de déontologie soient envoyés à l'Office des professions pour analyses et commentaires.

Adoption du document "Lignes directrices en réhabilitation implanto-portée".

## Tableau des membres

Adoption des rapports de la directrice générale et secrétaire, concernant l'admission des nouveaux membres, l'inscription, la réinscription et le retrait des denturologistes au Tableau des membres.

Suite à la réception des rapports d'examen médical, demandés par le Bureau en vertu de l'article 48 du Code des professions concernant un non-membre, refus de l'inscrire au Tableau des membres.

---

## Activités du Comité administratif

Le Comité administratif s'est rencontré à neuf (9) reprises pour des assemblées régulières.

En conformité avec ses responsabilités, il a vu à la bonne marche des opérations courantes de l'Ordre. Il a également révisé divers projets avant leur soumission au Bureau.

*Les principales résolutions sont les suivantes :*

Résolutions de poursuites et perquisitions en pratique illégale.

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée générale qui se tiendra le 18 septembre 2004 au Holiday Inn Longueuil, à Longueuil.

Proposition d'accepter l'inscription d'un nouveau membre suite à l'analyse de sa déclaration concernant un antécédent judiciaire.

Engagement d'un avocat pour représenter l'Ordre, la présidente et la directrice générale dans une poursuite déposée par une ex-employée.

Engagement d'étudiants en denturologie pour effectuer, auprès des membres de l'Ordre, un sondage sur leur pratique en implantologie.

---

## Syndic

---

8



---

Serge Tessier, d.d.

---

### Syndics adjoints

Daniel Bergeron, d.d.

Claude Gouin, d.d.

Rémi Gravel, d.d.

---

### Syndics correspondants

Pierre Cantin, d.d.

Monique Champoux, d.d.

Alain Chayer, d.d.

Isabelle Cloutier, d.d.

Richard D'Aoust, d.d.

Paul-Marie Lavallée, d.d.

Pierrette Milot, d.d.

Louis Raby, d.d.

Marie-Andrée Sauvageau, d.d.

---

### Secrétaire

Manon Bouvier

---

Au cours de l'exercice 2004-2005, le bureau du syndic de l'Ordre des denturologistes du Québec a enregistré 190 plaintes relatives à 141 denturologistes, concernant la qualité ou le prix des services professionnels rendus à la population.

---

### Le règlement des différends

Le nombre de différends soumis à la conciliation : 134, soit :

72 dossiers réglés par une conciliation entre patients et denturologistes;

56 dossiers sont à l'étape de conciliation avec le denturologiste;

06 dossiers ont été fermés, la conciliation ayant été refusée par une des parties.

---

### 134

56 dossiers ont été fermés pour d'autres raisons: rien de dérogatoire, plaintes rejetées car impossible d'enquêter adéquatement, plaintes retirées, manque de collaboration du plaignant.

---

### 190

Dossiers remis au comité de discipline.

Le syndic a remis 16 plaintes au comité de discipline.

Aucun dossier n'a été remis au conseil d'arbitrage des comptes.

7 dossiers ont été remis au comité de révision des plaintes.

---

## Membres

Denis Beauregard, d.d.

Robert Cabana, d.d.

Marielle Giasson, d.d.

François Zilio, d.d.

---

## Secrétaire du comité

Monique Bouchard

## Secrétaire substitut

Diane Steben

## Secrétaire

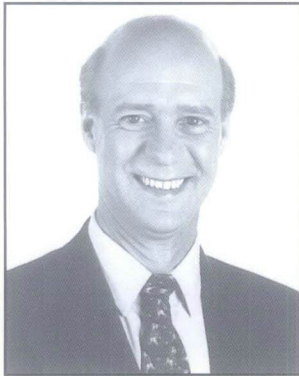
Patricia Chacon

---

*Le comité de discipline a siégé à 14 reprises et a entendu 16 plaintes .*

## Comité de discipline

---



---

Président  
Me Jean-Guy Gilbert

Nature des plaintes entendues par le comité en 2004-2005				
Nombre des plaintes	Code de d'Éontologie	Code des professions Art.	Tenue des dossiers	Loi sur la denturologie Art.
1	61.11 - 63 - 64			
1	61.13 - 61.18		2.02 e) d) f)	
1	61.13 - 61.18			
1	61.5 - 61.11 61.13 - 61.15		2.01 - 2.02 c) d) e) f) h) i)	Art. 7
1	61.13			
2	61.18			
1	61.18		2.02 b) d) f)	
1	61.13 - 61.16 61.18	59.2 - 114		
1	14 - 23			
1	63		2.02 c) d) f) h) d)	Art. 7
1	61.13 - 61.15			
1	63			
1	63			
1	14 - 61.13 61.17 - 61.18	59.2 - 60.2 114 - 122	2.02 c) f)	
1		114		

### Décisions concernant les 16 plaintes :

13 plaintes : Intimés reconnus coupables

03 plaintes : Remises accordées

### Sanctions imposées dans les 13 plaintes :

10 plaintes : Amendes se chiffrant entre 600 \$ et 3 600 \$ plus frais et réprimandes.

01 plainte : Amende de 10 800 \$ plus frais - réprimandes radiation temporaire de 3 mois.

01 plainte : Amende de 10 200 \$ plus frais - réprimandes.

01 plainte : Réprimande.

---

## Comité d'inspection professionnelle

---

10



---

Président  
Alphonse Pettigrew, d.d.

---

### Membres du comité inspectrices et inspecteurs

Nicole Aubé, d.d.

Diane Fortin, d.d.

Eric Picard, d.d.

---

### Enquêteurs

Christian Dugré, d.d.

Isabelle Gagnon, d.d.

---

### Secrétaire du comité

Monique Bouchard

### Secrétaire

Linda Ducharme

---

### Programme 2004 - 2005

Le programme d'inspection pour l'année prévoyait l'inspection des dossiers et cabinets de consultation de 67 membres représentant 62 cabinets jamais inspectés (cabinets secondaires ou nouveaux cabinets) et 269 membres représentant 214 cabinets inspectés de 1997 à 1999.

### *Travail du comité*

Préparation et envoi de 177 avis d'inspection.

---

### *En résumé,*

Rédaction des 177 rapports de visites:

49 membres visités ont reçu une lettre de félicitations: ils démontraient une pratique excellente en conformité avec les règlements.

128 membres visités ont reçu une lettre contenant des recommandations.

---

20 dossiers ont été référés au syndic.

Il n'y a eu aucune recommandation au Bureau.

**Statistiques concernant les  
177 inspections  
professionnelles  
effectuées en 2004-2005**

**Nombre de membres visités**

06	dans la région I
00	dans la région II
20	dans la région III
29	dans la région IV
32	dans la région V
00	dans la région VI
64	dans la région VII
26	dans la région VIII

**Pratique**

Seul	136
En société	23
Employé	18
Autres	00

**Emplacement du cabinet**

Résidence	49
Édifice commercial	80
Clinique dentaire	48

**Activités professionnelles**

Fabrication personnelle	173
Prothèse immédiate	175
Prothèse partielle	177
Prothèse sur implants	110
Matériel empreinte finale	170
Maquette d'articulation	155
Cire seulement	27

**Nombre de cabinets**

Membres ayant 1 cabinet	69
Membres ayant 2 cabinets	82
Membres ayant 3 cabinets	14
Membres ayant 4 cabinets	08
Membres ayant 5 cabinets	04

**Recommandations**

Compléter le dossier patient conformément au règlement.	76
Se procurer un stérilisateur adéquat.	06
Se procurer un lavabo.	01
Se procurer un crachoir dentaire.	09
Se procurer une lampe directionnelle.	02
Afficher le permis d'exercice.	03
Afficher le code de déontologie.	12
Afficher le règlement sur la conciliation et l'arbitrage des comptes.	26
Voir à ce que la publicité soit conforme.	01
Se procurer un distributeur d'essuie-mains individuels.	08
Se procurer un distributeur à verres.	14
Se procurer un distributeur à savon.	03
Voir à l'aménagement d'une entrée principale donnant accès directement à son cabinet.	01
Voir à ce que le cabinet de consultation garde l'anonymat.	01
Voir à la propreté des locaux.	02
Tenir les dossiers à l'endroit du cabinet inspecté.	08

**Formation continue**

Ordre	142
Autres	108

**Collaboration avec les dentistes**

Collaboration étroite	79
Au niveau de la référence	98
Le nombre d'années de pratique en moyenne sur les 177 inspections est de 19 ans.	
Le nombre de visites que les denturologistes proposent aux patients en moyenne est de 5.	

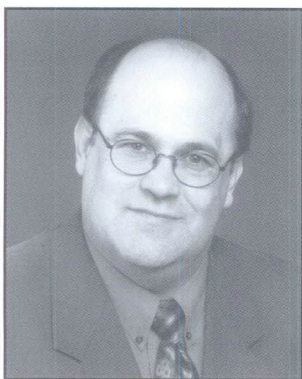
**Émission de permis**

20	membres	inscrits	en	1974
02	membres	inscrits	en	1975
17	membres	inscrits	en	1976
03	membres	inscrits	en	1977
10	membres	inscrits	en	1978
05	membres	inscrits	en	1979
04	membres	inscrits	en	1980
11	membres	inscrits	en	1981
12	membres	inscrits	en	1982
03	membres	inscrits	en	1983
04	membres	inscrits	en	1984
09	membres	inscrits	en	1985
06	membres	inscrits	en	1986
03	membres	inscrits	en	1987
03	membres	inscrits	en	1988
12	membres	inscrits	en	1989
01	membre	inscrit	en	1990
05	membres	inscrits	en	1991
07	membres	inscrits	en	1992
01	membre	inscrit	en	1993
04	membres	inscrits	en	1994
04	membres	inscrits	en	1995
05	membres	inscrits	en	1996
04	membres	inscrits	en	1997
03	membres	inscrits	en	1998
06	membres	inscrits	en	1999
01	membre	inscrit	en	2000
03	membres	inscrits	en	2001
05	membres	inscrits	en	2002
02	membres	inscrits	en	2003
02	membres	inscrits	en	2004

## Comité de révision

---

12



---

Président  
Pierre-Paul Landry, d.d.

---

### Membres du comité

Richard Arsenault, d.d., membre  
(président substitut)

Jean-Charles Labelle, d.d., membre

Benjamin Bonneau, administrateur  
nommé

---

### Secrétaire

Monique Bouchard

### Secrétaires

Patricia Chacon

Diane Steben

---

### Mandat

Conformément à l'article 123.3 du Code des professions, le comité de révision des plaintes a pour mandat de donner à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic de ne pas porter plainte devant le comité de discipline.

### Rencontres

Depuis le 1er avril 2004, le comité a reçu 7 demandes d'avis et a siégé à 4 reprises.

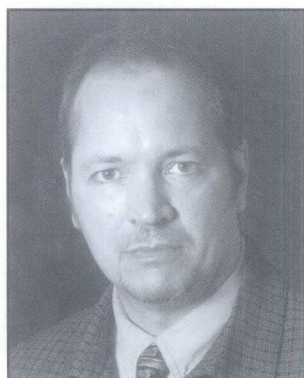
---

### Décisions

Suite aux rencontres concernant ces demandes d'avis, les décisions suivantes ont été rendues :

Dans les 7 dossiers, le comité est arrivé à la conclusion qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte.

## Comité de la pratique illégale



Responsable  
Daniel Bergeron, d.d.

### Assistant responsable

Serge Tessier, d.d.

### Secrétaire

Monique Bouchard

### Secrétaires

Patricia Chacon

Diane Stében

### Dossiers en cours au 1er avril 2004 **30**

Nouvelles enquêtes et poursuites 9

**TOTAL 39**

Dossiers fermés 9

### Dossiers en cours

**au 31/03/2005 30**

### Dossiers en cours

(1)	540	Pierre Bédard	(16)	633	Edgard Alberti
(2)	599	Marcel Verreault	(17)	634	Edgard Alberti
(3)	600	Roland Roy	(18)	635	Kathleen McCarvil
(4)	609	Jean-Marc Prince	(19)	636	Edgard Alberti
(5)	612-618 619	Pierre Bédard (Outrage)	(20)	637	Francine St-Louis
(6)	612-618 619	Marie-Suzanne Larivée (Injonction)	(21)	638	Alain Chabot
(7)	612	Pierre Bédard	(22)	639	Mario Hébert
(8)	618	Pierre Bédard	(23)	640	Edgard Alberti
(9)	619	Marie-Suzanne Larivée	(24)	642	Kathleen McCarvil
(10)	623	Marc Sadoski	(25)	643	Francine St-Louis
(11)	625	Jocelyn Quenneville	(26)	644	Marc Sadoski
(12)	627	Jocelyn Quenneville	(27)	645	Lucien Racine
(13)	628	Roland Roy	(28)	646	Jocelyne Bissonnette
(14)	629	Bertrand Verreault	(29)	647	Marcel Verreault
(15)	630	Roland roy	(30)	648	Robert Bergeron

### Jugement rendu en 2004-2005

(28) 646 Jocelyne Bissonnette

(23) 650 Jocelyne Bissonnette

### Perquisitions

(22) 649 Roland Roy

(23) 650 Jocelyne Bissonnette

(24) 651 Georges Boivin

(25) 652 Richard Bureau

(26) 653 Marcel Verreault

### Nouvelles enquêtes et poursuites

(31) 649 Roland Roy

(32) 650 Jocelyne Bissonnette

(33) 651 Georges Boivin

(34) 652 Richard Bureau

(35) 653 Marcel Verreault

(36) 654 Marcel Verreault

(37) 655 Marcel Verreault

(38) 656 Salim Mehio

(39) 657 Salim Mehio

### Dossiers fermés

609 Jean-Marc Prince (amende payée)

629 Bertrand Verreault (amende payée)

635 Kathleen McCarvil (amende payée)

638 Alain Chabot (amende payée)

639 Mario Hébert (amende payée)

642 Kathleen McCarvil (amende payée)

646 Jocelyne Bissonnette (amende payée)

650 Jocelyne Bissonnette (amende payée)

645 Lucien Racine (amende payée)

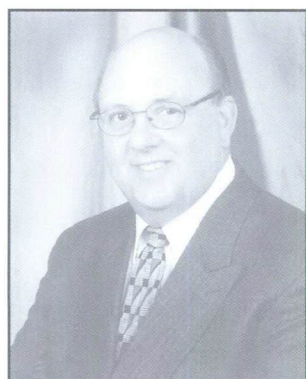
---

## Membres du comité

Jacques Chabot, d.d.  
Patrice Deschamps, d.d.  
Richard Émond, d.d.  
Sylvain Perreault, d.d.

---

## Comité de la formation continue



---

Responsable  
Gilles Jules Beauchemin, d.d.

---

## Secrétaire du comité

Monique Bouchard

## Secrétaire

Manon Bouvier

---

## Le mandat

Le mandat du comité de formation continue est de favoriser le développement des activités permettant aux denturologistes de tenir à jour et renouveler leurs connaissances conformément à l'évolution de l'art et de la science dentaire.

---

Le comité de formation continue s'est réuni à une reprise et voici les principales activités du comité pour l'année 2004-2005.

Le comité a accrédité plusieurs nouveaux cours, encore cette année, ainsi que diverses formations dispensées aux denturologistes.

Le comité est en réflexion sur la pertinence d'un règlement sur la formation continue.

---

## Programme triennal de perfectionnement 2004-2005

En date du 31 mars 2005, 895 denturologistes ont suivi de la formation continue.

Le taux de participation est de 97%, une augmentation de 1% par rapport à l'année 2004.

Le comité de formation continue a maintenu son suivi auprès des denturologistes qui n'ont aucune ou peu d'unité de formation continue à leur dossier.

---

### Membres du comité

Suzane Fiset, d.d., représentante de l'Ordre.

Marc Toupin, d.d., représentant de l'Ordre.

Pierre Brazé, représentant de la Fédération des cégeps.

Gilles Trépanier, d.d., représentant de la Fédération des cégeps.

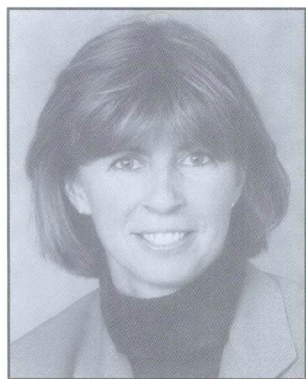
Ghislaine Plamondon, représentante du ministère de l'Éducation.

Monique Bouchard, directrice générale et secrétaire.

---

### Comité de la formation

---



---

Présidente  
Suzane Fiset, d.d.

---

Le 3 septembre 1997, entré en vigueur le règlement sur le comité de la formation des denturologistes.

---

---

### Le mandat

Le comité de la formation est un comité consultatif ayant pour mandat d'examiner dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement collégial et du ministre de l'Éducation, les questions relatives à la qualité de la formation des denturologistes.

---

---

### La qualité de la formation

La qualité de la formation s'entend de l'adéquation de la formation aux compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession de denturologiste.

---

### La rencontre

Depuis le 1er avril 2004, le comité de la formation ne s'est pas réuni cependant, deux représentants du comité ont participé à plusieurs rencontres du comité de programme du Cégep Édouard-Montpetit.

## Comité des équivalences

---

---

### Membres du comité

Benoit Leduc, d.d.

Louise Milot

Gilles Trépanier, d.d.

---

### Secrétaire du comité

Monique Bouchard

### Secrétaires

Patricia Chacon

Diane Steben

---

### Le mandat

Le mandat du comité des équivalences est l'étude des demandes d'équivalences de diplôme ou de formation et la formulation de recommandations appropriées au Bureau.

---

### Étude de dossiers

Depuis le 1er avril 2004, le comité n'a pas siégé. Il a reçu 10 nouvelles demandes de renseignements.

---

## Suivi des demandes

### 2003-2004

01 dossier en attente, documents non reçus

02 demandes ont été refusées

### 2004-2005

10 demandes de renseignements

### État des dossiers au 31/03/05

01 demande en attente

10 demandes de renseignements

11 **TOTAL**

## Tableau des membres

**Permis en vigueur  
au 1er avril 2004** 933

**Permis délivrés  
durant l'année** 32

Nouveaux membres 18

Réadmissions 06

Inscriptions 08

**Permis révoqués  
durant l'année** 33

Démissions 28

Radiations 02

Décès 03

**Permis temporaires  
et restrictifs** 00

Permis en vigueur  
au 31 mars 2004 933

**Nombre total des membres  
inscrits au Tableau  
au 31 mars 2005** 932

17

### RÉPARTITION DES MEMBRES EN POURCENTAGE SELON LES RÉGIONS ÉLECTIVES AU 31 MARS 2005

Région	Nombre	Pourcentage
I Bas Saint-Laurent - Gaspésie - Québec	145	15.6 %
II Saguenay - Lac St-Jean - Côte Nord	49	5.3 %
III Mauricie - Bois-Francs	63	6.8 %
IV Estrie	35	3.8 %
V Montréal	213	22.9 %
VI Outaouais-Abitibi-Témiscamingue	51	5.4 %
VII Laval - Lanaudière - Laurentides	158	17.0 %
VIII Montérégie	216	23.1 %
Autres (Alberta et Colombie-Britannique)	2	0.1 %
<b>TOTAL</b>	<b>932</b>	<b>100 %</b>

Montant de la cotisation annuelle \$ 661.00 01/04/2004



**Rapport financier annuel  
au  
31 mars 2005**

# Rapport financier annuel au 31 mars 2005

---

## *Sommaire*

Ordre des  
denturologistes  
du Québec

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS	21
<b>ÉTATS FINANCIERS</b>	
Bilan	22
Résultats	23
Évolution des actifs nets	24
Flux de trésorerie	25
Notes complémentaires	26 à 28
<b>RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES</b>	29 à 35



**De Palma, Gosselin**

Société en nom collectif

Comptables agréés

655 boulevard Crémazie Est, Montréal, Qué. H2M 2K9  
Tel.: (514) 384-3620 Fax: (514) 384-3710

1124 boulevard Iberville, bureau 201, Repentigny, Qué. J5Y 3M6  
Tél.: (450) 654-2678 Fax: (450) 654-0509

Courriel : belziletremblay@belziletremblay.com

## RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

**Aux membres de :**

**«L'ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC»**

Nous avons vérifié le bilan de «L'ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC» au **31 mars 2005**, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au **31 mars 2005**, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

*De Palma, Gosselin*

**Comptables agréés**

Montréal,  
le 22 avril 2005.

21

1



Membre du groupe Belzile, Tremblay  
Cabinets indépendants de comptables agréés



# ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC

## BILAN

AU 31 MARS 2005

	2005			2004
	Fonds d'administration générale	Fonds des immobilisations	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
<b>ACTIF</b>				
<b>COURT TERME</b>				
Encaisse	25 816	-	<b>25 816</b>	31 878
Dépôts à terme, 2,25% et 2,35%	310 000	-	<b>310 000</b>	380 000
Amendes à recevoir des membres	14 310	-	<b>14 310</b>	25 634
Location de kiosque du congrès «Expodent» à recevoir	-	-	-	1 150
Taxes de vente à recevoir	6 128	-	<b>6 128</b>	8 988
Charges payées d'avance	745	-	<b>745</b>	700
	<u>356 999</u>	<u>-</u>	<u><b>356 999</b></u>	<u>448 350</u>
AMENDES À RECEVOIR DES MEMBRES, à partir de 2007	24 449	-	<b>24 449</b>	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 4)	-	165 920	<b>165 920</b>	177 900
	<u>381 448</u>	<u>165 920</u>	<u><b>547 368</b></u>	<u>626 250</u>
<b>PASSIF</b>				
<b>COURT TERME</b>				
Comptes fournisseurs et autres créditeurs	53 603	-	<b>53 603</b>	75 869
Cotisations perçues d'avance	67 561	-	<b>67 561</b>	65 598
	<u>121 164</u>	<u>-</u>	<u><b>121 164</b></u>	<u>141 467</u>
<b>ACTIFS NETS</b>				
NON GREVÉS D'AFFECTATIONS	229 484	-	<b>229 484</b>	276 083
AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE (note 5)	30 800	-	<b>30 800</b>	30 800
INVESTIS EN IMMOBILISATIONS	-	165 920	<b>165 920</b>	177 900
	<u>260 284</u>	<u>165 920</u>	<u><b>426 204</b></u>	<u>484 783</u>
	<u>381 448</u>	<u>165 920</u>	<u><b>547 368</b></u>	<u>626 250</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Suzanne Fiset SUZANNE FISET, D.D. – PRÉSIDENTE  
Pierre Gilbert PIERRE GILBERT, D.D. - TRÉSORIER.



**ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC**  
**RÉSULTATS**  
**DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005**

	2005			2004
	Fonds d'administration générale \$	Fonds des immobilisations \$	Total \$	Total \$
<b>PRODUITS</b>				
Opérations courantes (annexe 1)	626 091	-	<b>626 091</b>	640 869
Pratique illégale (annexe 2)	22 926	-	<b>22 926</b>	14 621
Comité de discipline (annexe 3)	48 437	-	<b>48 437</b>	28 473
	<u>697 454</u>	<u>-</u>	<u><b>697 454</b></u>	<u>683 963</u>
<b>CHARGES</b>				
Opérations courantes (annexe 1)	406 125	-	<b>406 125</b>	404 299
Pratique illégale (annexe 2)	45 410	-	<b>45 410</b>	31 271
Comité de discipline (annexe 3)	80 137	-	<b>80 137</b>	78 973
Inspection professionnelle (annexe 4)	33 347	-	<b>33 347</b>	37 358
Autres comités (annexe 5)	180 736	-	<b>180 736</b>	186 591
Amortissement des immobilisations corporelles	-	11 980	<b>11 980</b>	15 700
	<u>745 755</u>	<u>11 980</u>	<u><b>757 735</b></u>	<u>754 192</u>
<b>INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AUTRE PRODUIT</b>	<b>(48 301)</b>	<b>(11 980)</b>	<b>(60 281)</b>	<b>(70 229)</b>
<b>AUTRE PRODUIT</b>				
Ristourne provenant de la Caisse populaire	1 702	-	<b>1 702</b>	1 543
<b>INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<u><b>(46 599)</b></u>	<u><b>(11 980)</b></u>	<u><b>(58 579)</b></u>	<u><b>(68 686)</b></u>

23

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



**ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC**  
**ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS**  
**DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005**

	2005		2004
	Fonds d'administration générale \$	Fonds des immobilisations \$	Total \$
<b>SOLDES AU DÉBUT</b>	306 883	177 900	<b>484 783</b>
Insuffisance des produits sur les charges	(46 599)	(11 980)	(68 686)
<b>SOLDES À LA FIN</b>	<b>260 284</b>	<b>165 920</b>	<b>426 204</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



**ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC**  
**FLUX DE TRÉSORERIE**  
**DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005**

	<u>2005</u>	<u>2004</u>
	\$	\$
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Insuffisance des produits sur les charges	(58 579)	(68 686)
Ajustement pour :		
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>11 980</u>	<u>15 700</u>
	(46 599)	(52 986)
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement :		
Amendes à recevoir des membres	(13 125)	(13 694)
Location de kiosque du congrès «Expodent» à recevoir	1 150	-
Taxes de vente à recevoir	2 860	(7 847)
Charges payées d'avance	(45)	(74)
Comptes fournisseurs et autres créditeurs	(22 266)	23 081
Cotisations perçues d'avance	<u>1 963</u>	<u>4 908</u>
<b>DIMINUTION NETTE DES LIQUIDITÉS</b>	<b>(76 062)</b>	<b>(46 612)</b>
<b>LIQUIDITÉS AU DÉBUT</b>	<b><u>411 878</u></b>	<b><u>458 490</u></b>
<b>LIQUIDITÉS À LA FIN</b>	<b><u><u>335 816</u></u></b>	<b><u><u>411 878</u></u></b>
<b>LES LIQUIDITÉS SE COMPOSENT DE L'ENCAISSE ET DES DÉPÔTS À TERME</b>		

25

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



**ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005**

---

**NOTE 1 - STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS**

L'Ordre des denturologistes du Québec, est constitué en vertu de la Loi sur la denturologie du Québec. Sa principale activité consiste à assurer la protection du public en régissant la pratique professionnelle de ses membres.

**NOTE 2 - PRÉVISIONS FINANCIÈRES**

Les chiffres présentés à l'état des résultats sous la colonne «Budget» sont fournis à titre informatif seulement. Ce budget a été approuvé par le Bureau de l'Ordre le 2 avril 2004.

**NOTE 3 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES**

**Utilisations d'estimations :**

Pour préparer les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés de l'actif et du passif de même que sur la présentation de l'actif et du passif éventuels, à la date des états financiers, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges au cours de la période de présentation de l'information. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

**Comptabilité par fonds :**

Les produits et les charges afférents à la prestation de service et à l'administration sont présentés dans le fonds d'administration générale.

Le fonds des immobilisations présente les actifs et passifs afférents aux immobilisations.

**Constatation des produits :**

L'Ordre applique la méthode du report pour constater les produits. Selon cette méthode, les produits affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés.

Les amendes pour le comité de discipline sont comptabilisées comme revenus au moment du jugement rendu par le comité. Les amendes pour pratique illégale sont comptabilisées comme revenus au moment de l'encaissement.



**ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005**

**NOTE 3 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**

**Immobilisations corporelles :**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode du solde dégressif aux taux annuels suivants :

Immeuble	4%
Mobilier et équipement de bureau	20%

**NOTE 4 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	2005			2004
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur nette \$	Valeur nette \$
Immeuble	293 160	151 560	<b>141 600</b>	147 500
Mobilier et équipement de bureau	<u>203 729</u>	<u>179 409</u>	<u><b>24 320</b></u>	<u>30 400</u>
	<u><u>496 889</u></u>	<u><u>330 969</u></u>	<u><u><b>165 920</b></u></u>	<u><u>177 900</u></u>

27

**NOTE 5 - AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE**

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2003, de concert avec l'Association des denturologistes, l'Ordre des denturologistes a organisé le congrès «*Expodent 2002*». Il fut convenu que le surplus de 30 800 \$, généré par l'événement, serait réservé pour la formation continue et un sondage auprès du public.

**NOTE 6 - PLAN D'ACTION 2003-2005**

Au cours de l'exercice 2003, le Bureau de l'Ordre a adopté le plan d'action 2003-2005 qui contient, entre autres, la mesure suivante :

Création d'un fonds d'assurance responsabilité professionnelle pour contrer la hausse des primes d'assurance en affectant à ce fonds, une mise initiale de 30 000 \$ qui sera virée des actifs nets non affectés. En date du 31 mars 2005, le fonds d'assurances n'était pas encore créé.



**ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005**

---

**NOTE 7 - ÉVENTUALITÉ**

Au cours de l'exercice ainsi que de l'exercice précédent, des requêtes introductives d'instance ont été déposées contre l'Ordre et certains dirigeants par une ex-employée. Celle-ci réclame un montant de 418 000 \$ en dommages exemplaires et perte de salaire pour congédiement. Il est actuellement impossible d'évaluer le dénouement de ce litige et le montant que l'Ordre pourrait, le cas échéant, devoir verser. Aucun montant n'a été comptabilisé dans les livres de l'Ordre.

**NOTE 8 - INSTRUMENTS FINANCIERS**

**Risque de crédit :**

L'Ordre procède à une évaluation continue de tous ses débiteurs et comptabilise une dépense pour les créances douteuses au moment où les comptes sont jugés irrécouvrables.

**Juste valeur :**

La juste valeur de l'encaisse, des dépôts à terme, des autres débiteurs et des créditeurs correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.



**ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC**  
**RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**  
**DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005**

**ANNEXE 1 - PRODUITS ET CHARGES DES OPÉRATIONS COURANTES**

	2005		2004
	Réel	Budget	Réel
	\$	\$	\$
<b>PRODUITS</b>			
Cotisations annuelles	590 090	594 000	594 656
Cotisations antérieures récupérées	-	2 000	331
Dépliants	1 450	1 800	1 629
Dossiers patients	8 720	9 000	8 935
Formation continue (articles éducatifs)	2 340	6 000	4 190
Inscription et admission	2 650	2 000	2 325
Revenus d'intérêts	9 376	15 000	14 483
Journal – Présence	375	1 000	1 300
Tableau des membres	1 525	1 500	1 135
Frais d'équivalence	-	1 200	300
Permis directeur de laboratoire	500	500	10 100
Plaquette A.T.M.	165	-	1 485
Contributions 30 <sup>e</sup> anniversaire	8 900	-	-
	<b>626 091</b>	<b>634 000</b>	<b>640 869</b>

29



**ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC**  
**RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**  
**DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005**

**ANNEXE 1 - PRODUITS ET CHARGES DES OPÉRATIONS COURANTES (suite)**

	2005		2004
	Réel	Budget	Réel
	\$	\$	\$
<b>CHARGES</b>			
Abonnements, souscriptions et cotisations	8 233	9 000	8 402
Assemblée générale et spéciale	2 757	3 000	4 886
Assurances générales	4 424	4 500	4 015
Mauvaises créances	-	3 500	-
Dépenses générales	3 461	3 000	3 228
Dossiers patients	4 829	4 000	4 757
Entretien, réparations et énergie	28 442	27 500	27 667
Élections	-	-	1 045
Frais bancaires	3 214	3 300	3 016
30 Frais de vérification	6 125	7 000	6 450
Imprimerie et papeterie	21 645	14 000	11 877
Journal – Présence	9 007	10 000	9 325
Location de salles	337	500	287
Rapport annuel	3 883	4 000	4 160
Salaires et charges sociales	217 285	239 900	225 633
Tableaux des membres de l'Ordre	3 768	3 500	3 442
Taxes et permis	6 860	8 000	6 860
Télécommunications	10 828	11 000	12 086
Orientations stratégiques	27 865	14 000	24 594
Projet « <i>Information Publique</i> »	3 614	6 000	18 223
Frais d'informatique	2 333	3 000	780
Plaquette A.T.M.	-	-	1 250
Timbres et messageries	23 449	21 000	22 316
Frais 30 <sup>e</sup> anniversaire	13 766	-	
	<u>406 125</u>	<u>399 700</u>	<u>404 299</u>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<u><b>219 966</b></u>	<u><b>234 300</b></u>	<u><b>236 570</b></u>

**ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC**  
**RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**  
**DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005**

**ANNEXE 2 - PRODUITS ET CHARGES DU COMITÉ DE PRATIQUE ILLÉGALE**

	2005		2004
	Réel	Budget	Réel
	\$	\$	\$
<b>PRODUITS</b>			
Amendes	<u>22 926</u>	<u>8 000</u>	<u>14 621</u>
<b>CHARGES</b>			
Honoraires	2 136	2 000	1 244
Frais de séjour et de déplacements	2 605	2 500	1 032
Honoraires juridiques (Montréal)	18 299	8 000	11 288
Déboursés légaux (Montréal)	1 673	1 500	1 293
Honoraires juridiques (Québec)	12 193	8 000	3 440
Déboursés légaux (Québec)	2 111	1 500	58
Investigation professionnelle	6 393	6 000	12 916
	<u>45 410</u>	<u>29 500</u>	<u>31 271</u>
<b>INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<u><b>(22 484)</b></u>	<u><b>(21 500)</b></u>	<u><b>(16 650)</b></u>

31



**ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC**  
**RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**  
**DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005**

**ANNEXE 3 - PRODUITS ET CHARGES DU COMITÉ DE DISCIPLINE**

	2005		2004
	Réel	Budget	Réel
	\$	\$	\$
<b>PRODUITS</b>			
Amendes	<u>48 437</u>	<u>20 000</u>	<u>28 473</u>
<b>CHARGES</b>			
Honoraires de présence	1 760	2 000	1 472
Frais de séjour et de déplacements	1 371	1 000	1 305
Honoraires juridiques	37 583	22 500	33 570
Frais d'huissiers	3 392	2 000	2 467
Salaires	23 797	23 800	22 414
32 Sténographe	6 045	3 000	3 065
Frais d'enquêtes et d'avocats	4 629	1 000	3 457
Tribunal des professions	1 560	5 000	11 223
	<u>80 137</u>	<u>60 300</u>	<u>78 973</u>
<b>INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<u>(31 700)</u>	<u>(40 300)</u>	<u>(50 500)</u>



**ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC**  
**RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**  
**DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005**

**ANNEXE 4 - CHARGES DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE**

	2005		2004
	Réel	Budget	Réel
	\$	\$	\$
Honoraires	7 932	12 000	10 888
Frais de déplacements	6 892	9 000	9 099
Frais de séjour	1 072	2 000	934
Salaires	17 451	17 500	16 437
	<u>33 347</u>	<u>40 500</u>	<u>37 358</u>



**ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC**  
**RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**  
**DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005**

**ANNEXE 5 - CHARGES DES AUTRES COMITÉS**

	2005		2004
	Réel	Budget	Réel
	\$	\$	\$
<b>Administration générale et assemblée du Bureau</b>			
Honoraires – Bureau	8 592	7 500	9 448
Dépenses – Bureau	10 230	10 000	22 525
Honoraires - Comité administratif	1 808	3 000	2 760
Dépenses – Comité administratif	3 330	3 000	3 143
Assemblées - régions administratives	12 908	4 000	5 417
Allocation de dépenses – président	960	1 000	960
Honoraires juridiques (note 7)	39 855	-	45 233
Honoraires juridiques – autres	13 717	15 000	23 791
Déboursés légaux	3 672	1 000	2 060
34 Dépenses – administration	5 638	7 000	7 212
	<b>100 710</b>	<b>51 500</b>	<b>122 549</b>
<b>Formation continue et enseignement collégial</b>			
Honoraires	480	1 000	416
Frais de séjour et de déplacements	321	1 000	700
Cours - articles éducatifs	700	4 000	1 784
	<b>1 501</b>	<b>6 000</b>	<b>2 900</b>
<b>Comité du bureau du syndic</b>			
Honoraires			
- Syndic	58 765	36 500	34 368
- Syndic-adjoint	6 045	6 500	11 202
- Experts	1 407	3 000	1 219
- Juridiques	3 588	4 000	8 604
- Règlements	2 904	2 000	-
Frais de séjour et de déplacements			
- Syndic	3 310	1 000	1 404
- Syndic-adjoint	2 097	2 000	3 016
	<b>78 116</b>	<b>55 000</b>	<b>59 813</b>
Solde à reporter	<b>180 327</b>	<b>112 500</b>	<b>185 262</b>



**ORDRE DES DENTUROLOGISTES DU QUÉBEC**  
**RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**  
**DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005**

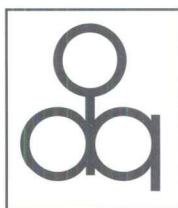
**ANNEXE 5 - CHARGES DES AUTRES COMITÉS (suite)**

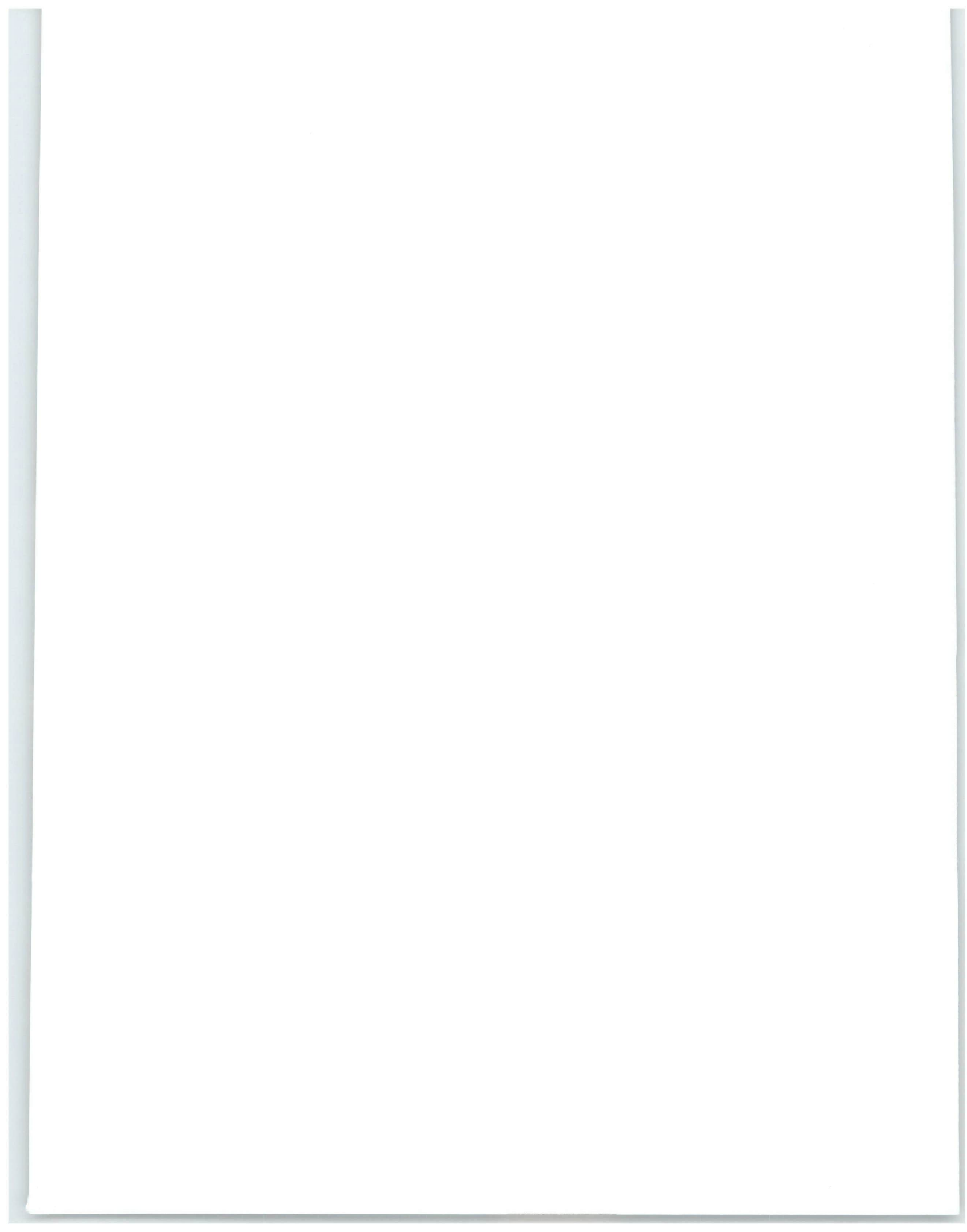
	2005		2004
	Réel	Budget	Réel
	\$	\$	\$
Solde reporté	<u>180 327</u>	<u>112 500</u>	<u>185 262</u>
<b>Comité de révision des plaintes</b>			
Honoraires	176	1 000	320
Frais de séjour et de déplacements	233	1 000	426
	<u>409</u>	<u>2 000</u>	<u>746</u>
<b>Comité d'équivalence</b>			
Honoraires	-	1 000	180
Frais de séjour et de déplacements	-	500	403
	<u>-</u>	<u>1 500</u>	<u>583</u>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<u><u>180 736</u></u>	<u><u>116 000</u></u>	<u><u>186 591</u></u>

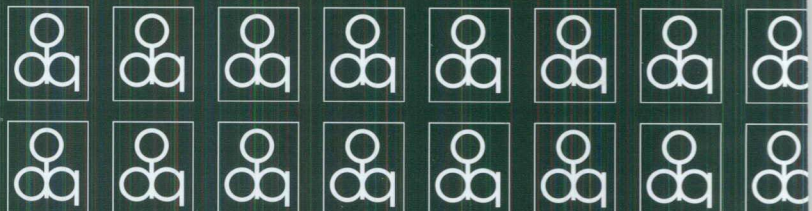
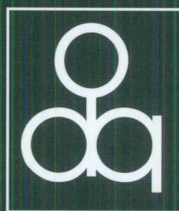
35



*Le denturologiste  
un expert  
en  
prothèse dentaire  
amovible*







**Ordre des  
denturologistes  
du Québec**

45, Place Charles-LeMoyne  
Bureau 106  
Longueuil (Québec)  
J4K 5G5  
Tél.:(450) 646-7922